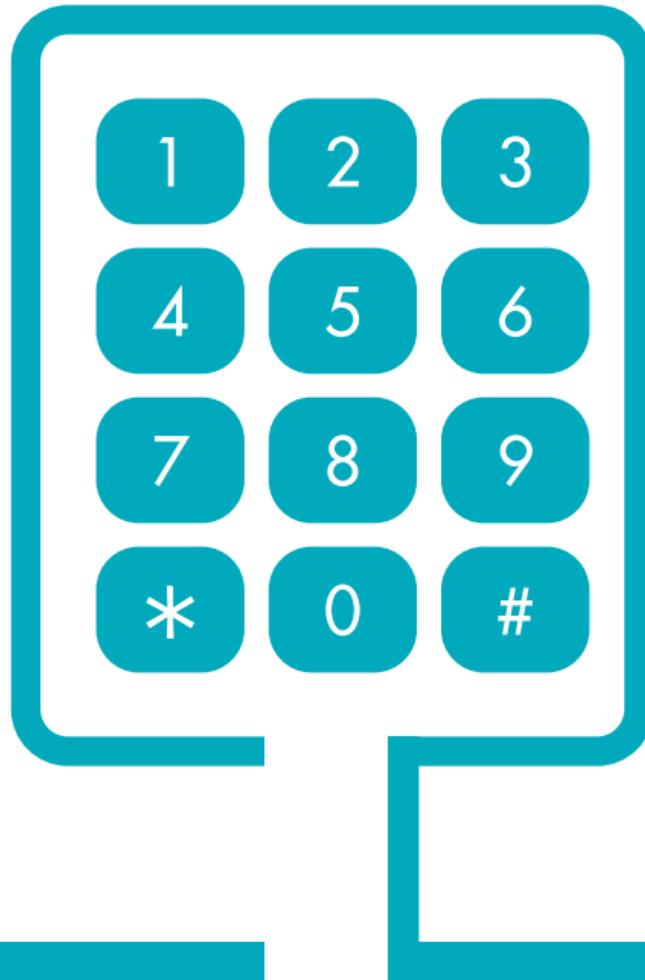


PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ

UN ACCÈS DIRECT À LA
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC



Québec 

LA SANTÉ DES CONDUCTEURS ET L'INDEMNISATION DES ACCIDENTÉS DE LA ROUTE

À titre de professionnel de la santé, vous voulez joindre rapidement la Société concernant :

- » l'évaluation médicale d'un conducteur et ses répercussions sur la délivrance de son permis de conduire?
- » le processus d'indemnisation d'une personne accidentée de la route?

 Visitez l'extranet Santé à
saaq.gouv.qc.ca/extranet-sante
ou composez le
1 866 599-6915.

Ce numéro sans frais et cette adresse Web vous sont **strictement réservés**. Ils ne doivent pas être communiqués à vos patients.

Vous pouvez visiter l'extranet Santé pour :

- » obtenir de l'information sur :
 - les formulaires médicaux utilisés par la Société,
 - les normes relatives à la santé des conducteurs,
 - la déclaration d'inaptitude à conduire,
 - l'évaluation de l'aptitude à conduire,
 - les modalités de remboursement des soins et services offerts aux accidentés de la route;
- » commander des formulaires médicaux.

**Vous pouvez appeler au
1 866 599-6915 pour :**

- » connaître le statut du permis d'un conducteur;
- » connaître les motifs appuyant les décisions de la Société de restreindre, de suspendre ou de révoquer un permis de conduire;
- » discuter de l'état de santé de votre patient;
- » compléter le dossier d'indemnisation de votre patient;
- » obtenir ou communiquer des renseignements sur :
 - le cheminement du dossier de votre patient,
 - les besoins de votre patient en matière de soins et de services.

CONFIDENTIALITÉ

Afin de bénéficier de ce service, vous devez faire connaître votre identité à l'aide de votre numéro de permis d'exercice et fournir, selon le cas :

- » **le nom du conducteur et le numéro de son permis de conduire;**
- » **le nom de la personne accidentée et, si possible, son numéro de réclamation.**

Nous vous rappelons que tous les renseignements personnels recueillis sont traités de façon confidentielle tout au long de l'analyse de chaque dossier. Selon les cas, une copie du consentement du patient peut être nécessaire.

C-4087 (16-04)

**Société de l'assurance
automobile**

Québec

